

ARRÊTÉ n° 90-2021-06-21-00002

**Portant enregistrement définitif des déclarations de candidature des binômes de
candidats et de leurs remplaçants pour le second tour de scrutin
des élections départementales du 27 juin 2021**

Le préfet du territoire de Belfort

VU le code électoral, notamment les articles L.210-1 et R.109-2 ;

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU l'arrêté n° 90-2020-10-13-002 du 13 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU les déclarations des candidatures de binômes enregistrées en préfecture le 21 juin 2021.

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Au terme du 1^{er} tour des élections départementales du 21 juin 2021, un seul canton a proclamé l'élection d'un binôme de candidats :

Cantons	Binômes de candidat	Remplaçants des candidats
N°5 CHÂTENOIS-LES-FORGES	Florian BOUQUET Maryline MORALLET	Stéphane GUYOD Geneviève SANGLARD

Article 2 :

Dans la perspective du 2nd tour du 27 juin 2021, Les binômes de candidats pouvant se maintenir et ayant déclaré en préfecture du Territoire de Belfort leur candidature le 21 juin 2021 sont au nombre de **15**.

Article 3 :

La liste des binômes de candidats par canton est fixée comme suit :

Cantons	Binômes de candidat	Remplaçants des candidats	N°d'ordre
N°1 BAVILLIERS	Eric KOEBERLE Delphine MACCHI	Emmanuel DESSAINT Danielle IDELON	1
	Marie-Dominique BELUCHE Emmanuel FORMET	Martine PAULUZZI Léo PRASSEL	2
N°2 BELFORT-1	Bastien FAUDOT Samia JABER	Christophe BARRAUX Bénédicte GUERQUIN-KERN	1
	Charlène AUTHIER-BEYER Tony KNEIP	Marie STABILE Bouabdallah KIOUAS	2
N°3 BELFORT-2	Marie-Hélène IVOL Sébastien VIVOT	Christiane EINHORN Olivier BLOCH	1
	Sylvain GIGANTE Nathalie GREVILLOT	Maxime LORIOLE Nagia MEGHRICHE	3
N°4 BELFORT-3	Anny MOREL-GRUNBLATT Lucas VANITOU	Myriam ROY Bruno SALLOT	2
	Ian BOUCARD Loubna KETFI-CHARIF	Jean-Paul SIMON Corinne CASTALDI	3
N°6 DELLE	Anaïs MONNIER VON AESCH Cédric PERRIN	Marielle BANDELIER André KLEIBER	1
N°7 GIROMAGNY	Rachel COUVREUX Didier VALLVERDU	Françoise MEYNIER Christian CANAL	1
	Fatima MAMMAR Eric PARROT	Hélène CHEVROLET Eric OTERNAUD	2

N°8 GRANDVILLARS	Isabelle MOUGIN Christian RAYOT	Priscille VIENOT Sylvain RONZANI	1
	Pascale GABILLOUX Alexandre MANCANET	Isabelle SEGURA Rafael RODRIGUEZ	3
N°9 VALDOIE	Vincent JEUDY Corinne LAROCHE	Jean-Louis VIGNOLO Leïla BALDAN	2
	Pierre CARLES Marie-France CEFIS	Jean-François ROUSSEAU Julienne EME	3

Article 3 :

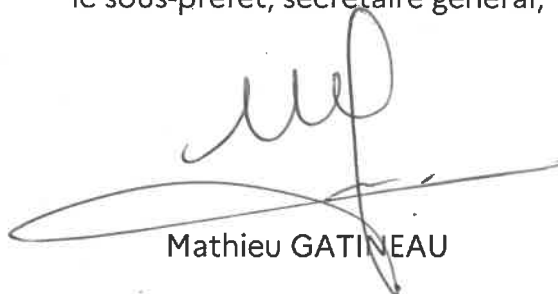
L'ordre résultant du tirage au sort effectué le mercredi 5 mai 2021 pour l'attribution des panneaux d'affichages reste inchangé pour le 2nd tour.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs des services de l'État du Territoire de Belfort et affiché en mairie.

Fait à Belfort, le 21 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, secrétaire général,



Mathieu GATINEAU